



Destinataires : Tous les Membres de l'OMI
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif

Objet : **Virus grippal A(H1N1)**

Introduction

- 1 La présente lettre circulaire a pour objet de donner :
 - .1 des orientations, fondées sur les recommandations formulées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant la flambée de grippe A(H1N1), en vue de réduire au minimum les risques auxquels pourraient être exposés les passagers, les marins et l'ensemble de la population, et de veiller à ce que la communauté maritime soit pleinement informée des précautions qui peuvent être prises; et
 - .2 des renseignements aux participants aux réunions de l'OMI sur les mesures qu'il leur est conseillé de prendre avant de voyager.

Rappel

2 Le 29 avril 2009, après avoir examiné les données épidémiologiques provenant des pays les plus touchés, l'OMS a élevé à la phase 5 le niveau d'alerte face à la pandémie mondiale de grippe. La phase 5 se caractérise par une propagation interhumaine du virus avec une infection à l'échelon communautaire dans au moins deux pays d'une Région de l'OMS. Cette évolution indique une progression rapide de la prolifération du virus H1N1. En conséquence, le système des Nations Unies a activé ses plans de préparation et de riposte à une pandémie de grippe, et met tout en œuvre pour réduire au minimum le risque, tout en assurant le maintien des fonctions commerciales essentielles.

Protection générale

3 La grippe A(H1N1) est une maladie respiratoire provoquée par des virus grippaux de type A responsables de flambées régulières de la maladie chez le porc. L'homme ne contracte normalement pas cette grippe, mais les infections humaines sont possibles et elles se produisent. Le virus H1N1, qui est contagieux, se transmet actuellement d'homme à homme. Toutefois, on ignore encore avec quelle facilité il se propage d'une personne à une autre. Aucune restriction aux voyages n'est recommandée par l'OMS en relation avec cette flambée d'infection par le virus grippal A(H1N1). Aujourd'hui, les voyages internationaux sont courants et un grand nombre de personnes se déplacent dans le monde pour le travail ou pour les loisirs. Imposer des restrictions aux voyages ne contribuerait guère à empêcher le virus de se répandre mais perturberait énormément la communauté mondiale.

3.1 Les symptômes de la grippe H1N1 chez l'homme s'apparentent à ceux de la grippe ordinaire, à savoir : fièvre, toux, mal de gorge, courbatures, maux de tête, frissons et fatigue. Certaines personnes ont également fait état de diarrhées et de vomissements associés au virus H1N1. Des cas de maladies graves (pneumonie et insuffisance respiratoire) ainsi que des décès de personnes ayant contracté ce virus ont déjà été rapportés. De même que la grippe saisonnière, la grippe H1N1 peut entraîner une aggravation d'une affection chronique sous-jacente.

3.2 Le meilleur moyen de se protéger et de protéger autrui pour éviter d'attraper la grippe est de respecter une excellente hygiène. Il importe également de s'efforcer de rester généralement en bonne santé, de dormir suffisamment, de pratiquer une activité physique, de gérer le stress, d'absorber des liquides en abondance et de consommer des aliments nutritifs.

3.3 L'OMS recommande d'utiliser l'oseltamivir (Tamiflu) ou le zanamivir (Relenza) pour traiter et/ou prévenir l'infection par les virus H1N1.

3.4 Les personnes atteintes de la grippe H1N1 doivent être considérées comme potentiellement contagieuses tant qu'elles présentent des symptômes; elles restent contagieuses jusqu'à sept jours après que la maladie s'est déclarée. Les enfants, en particulier les plus jeunes, peuvent rester contagieux pendant une période plus longue.

3.5 Il n'existe actuellement aucun vaccin disponible susceptible de protéger contre le virus de la grippe H1N1. Les mesures énoncées au paragraphe 3.2 peuvent contribuer à prévenir la dissémination des germes responsables de maladies respiratoires telles que la grippe. Les instructions ci-après visent à contribuer au maintien en bonne santé :

- se couvrir le nez et la bouche d'un mouchoir lorsque l'on tousse ou éternue et le jeter après utilisation;
- se laver souvent les mains au savon et à l'eau, en particulier après avoir toussé ou éternué. Les produits nettoyants pour les mains à base d'alcool sont également efficaces;
- éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche, car les germes se propagent de cette manière;
- éviter tout contact étroit avec des malades;
- si les symptômes apparaissent, isoler complètement la personne malade et demander immédiatement un avis médical.

3.6 Les États Membres et tous les intervenants du secteur maritime sont encouragés à consulter le site Web de l'OMS (<http://www.who.int/en/>) à intervalles réguliers afin de se tenir au courant de tout renseignement actualisé sur la maladie, et à transmettre les conseils pertinents de l'OMS aux passagers, aux marins et à la communauté maritime, selon qu'il conviendra.

Participants aux réunions

4 Les États Membres sont priés de veiller à porter les mesures ci-après à l'attention des participants qui prévoient d'assister à des réunions au Siège de l'OMI.

4.1 Les participants qui se sont rendus récemment dans l'un des pays ou zones où des cas humains de grippe H1N1 ont été rapportés devraient surveiller de près leur état de santé pendant les sept jours qui suivent leur séjour dans la zone affectée. Il n'est pas nécessaire qu'ils s'isolent pour autant qu'ils ne présentent aucun symptôme. Si, durant cette période, le participant contracte une maladie s'accompagnant de fièvre, de maux de gorge, de maux de tête et de courbatures, il ne devrait pas participer aux réunions, devrait éviter tout contact étroit avec autrui et prendre un rendez-vous par téléphone avec un médecin, ou demander l'avis du Service médical de l'OMI (téléphone : 020 7463 4012).

Dispositions relatives à la pandémie

5 Si la situation devait évoluer et que l'OMS passait au niveau d'alerte supérieur face à la pandémie de grippe, c'est-à-dire à la phase 6 (ce qui signifierait qu'il y aurait une transmission accrue et durable du virus dans l'ensemble de la population), le Secrétariat pourrait devoir prendre certaines des mesures suivantes :

- .1 suspendre toutes les réunions de l'OMI;
- .2 suspendre tout voyage en mission et tout voyage au titre des congés dans les foyers du personnel;
- .3 à l'exception d'un petit groupe de membres du personnel ne dépassant pas vingt personnes, et de prestataires extérieurs qui resteraient à l'OMI, les membres du personnel de l'OMI seraient priés de travailler à domicile.
- .4 des renseignements seraient communiqués au personnel immédiatement par courrier électronique, par l'intranet et par un système d'information en cascade; et
- .5 les membres du personnel seraient priés de rester chez eux et d'éviter tout contact avec autrui dans la mesure du possible, et ce jusqu'à nouvel ordre.

6 Les Gouvernements Membres et les organisations internationales concernées sont priés de porter cette circulaire à l'attention de toutes les personnes concernées et tous les participants aux réunions sont encouragés à consulter fréquemment le site Web de l'OMS afin de se tenir au courant des derniers renseignements concernant cette maladie, à l'adresse suivante : <http://www.who.int/en/>.